



Genève, le 20 septembre 2012

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Projet de budget 2013 du canton de Genève: **Vers un atterrissage en douceur**

Le projet de budget 2013 (PB 2013) est marqué par la dégradation des perspectives financières du canton de Genève consécutive à la crise de l'euro intervenue durant l'été 2011.

Il table sur un résultat de fonctionnement net négatif de 278 millions de francs, en amélioration de 72 millions par rapport au déficit inscrit dans le budget 2012. La croissance des charges est contenue à 1,8% par rapport au budget 2012. Les revenus progressent de 2,8% par rapport au budget précédent.

Le total des investissements nets se monte à 526 millions, en baisse de plus de 30% par rapport au budget 2012. L'effort du Conseil d'Etat se concentre désormais sur la poursuite des principaux chantiers qui sont déjà en cours. Les nouveaux projets sont gelés, sauf nécessité impérieuse.

en millions de francs			
Le projet de budget 2013 en bref	PB 2013	B 2012	Var PB13-B12
Revenus de fonctionnement	7'834	7'621	+2.8%
Charges de fonctionnement	8'112	7'970	+1.8 %
Résultat net	-278	-349	

Mesures du plan financier quadriennal 2012-2015

Dans son plan financier quadriennal 2012-2015 (PFQ), présenté le 23 novembre 2011, le Conseil d'Etat avait anticipé les répercussions de la crise de l'euro, et introduit un catalogue de mesures immédiates et non conditionnelles de réductions de charges et d'augmentations de revenus, complété par des mesures conditionnelles destinées à être mise en œuvre en cas d'évolution dramatique de la situation.

S'agissant des charges, le PB 2013 est en phase avec le PFQ 2012-2015, dont il intègre les mesures non conditionnelles d'économie. L'ensemble des réductions de charges représentent un effet cumulé de 146 millions sur ce PB. Il s'agit pour l'essentiel de la diminution de 1% de l'ensemble des dépenses contrôlées par le Conseil d'Etat, en vue de financer en partie de nouvelles dépenses prioritaires, ainsi que d'une nouvelle mesure concernant la diminution du taux d'intérêt débiteur de l'administration fiscale.

Au niveau des revenus, en revanche, le PB est inférieur de 74 millions au montant prévu par le PFQ. Cet écart est principalement dû au fait que les mesures non conditionnelles du PFQ touchant les revenus n'ont pas toutes pu être intégrées au PB 2013. Le Grand Conseil a en effet refusé trois projets d'augmentations d'impôts représentant un total de 52 millions de francs. L'effet sur les revenus de toutes les autres mesures qui sont intégrées au PB se monte à 116 millions de francs.

Recettes fiscales

Les recettes fiscales estimées dans le PB 2013 progressent de 3,3%, soit 194 millions, par rapport au budget précédent. Ces données se fondent sur un scénario de reprise modérée, tel qu'il ressort des prévisions de juin 2012 du Groupe de perspectives économiques (GPE), avec une croissance de 1,7% du PIB suisse anticipée en 2013. La croissance de l'impôt des personnes physiques est estimée à 3,3% (120 millions) et celle de l'impôt des personnes morales à 5,5% (64 millions). Les impôts immobiliers sont stables (+0,3%) et les autres impôts reculent de 18 millions (53%) consécutivement à la suppression du droit des pauvres. Les estimations de recettes fiscales seront corrigées lorsque le GPE aura actualisé sa prévision conjoncturelle et que seront connus les résultats du dernier questionnaire envoyé aux personnes morales.

Charges

Les charges progressent globalement de 1,8% par rapport au budget précédent. L'analyse typologique des dépenses nouvelles fait apparaître que 21,5 millions d'augmentations de charges sont liées à des obligations légales (principalement la péréquation inter cantonale), tandis que 49 millions constituent des augmentations « mécaniques » liées aux recettes fiscales ou induites par les investissements réalisés, et que 41 millions sont dues aux mécanismes salariaux et aux charges sociales du personnel de l'Etat.

Le solde, soit 31 millions, découle de décisions politiques. Dans cette catégorie, une grande partie des dépenses nouvelles sont financées par des économies réalisées sur les dépenses existantes.

Ces dépenses nouvelles concernent principalement la mise à disposition de moyens indispensables dans les domaines de la formation (poursuite de la réforme du CO, hausse des effectifs au PO, enseignement spécialisé), de la sécurité (créations de postes pour la police et le secteur pénitentiaire), de la justice (Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, renforcement de la filière pénale), de la mobilité (TPG, entretien des routes à caractère cantonal, amélioration de lignes), de l'action sociale (nouvelles prestations complémentaires en faveur des familles), ainsi que l'assainissement énergétique des bâtiments.

Investissements

Les dépenses d'investissements sont inscrites à 702 millions (974 millions au budget 2012), les recettes prévues se montant à 176 millions, comme en 2012. Les dépenses nettes se chiffrent ainsi à 526 millions, contre 798 millions au budget 2012. Les dépenses de renouvellement diminuent d'environ un quart, l'effort se concentrant sur les principaux travaux en cours. Deux tiers des dépenses concernent la réalisation des nouvelles infrastructures nécessaires au développement du canton, tandis qu'un tiers est affecté au maintien et au renouvellement du patrimoine. Plus de 80% des investissements concernent les politiques publiques Mobilité (27%), Formation (22%), Santé (15%), Sécurité et population (10%), Aménagement et logement (8%). Les investissements inscrits au PB 2013 sont constitués à hauteur de 95% de crédits déjà votés.

Une stratégie d'atterrissage en douceur

Considérant les risques, les contraintes et les informations à sa disposition, le Conseil d'Etat a défini les axes de sa stratégie à long terme, qui table sur un « atterrissage en douceur » de notre canton, permettant de poursuivre les importantes réformes en cours ainsi que les projets d'investissements prioritaires. Cette stratégie prévoit la limitation de l'augmentation des charges à 1,5% en moyenne au cours des quatre prochaines années. Elle écarte la mise en œuvre des mesures conditionnelles envisagées en cas d'évolution dramatique (augmentation générale d'impôt) et vise à limiter à environ 500 millions le volume des investissements nets.

Cette vision stratégique intègre enfin l'éventualité d'une mise en œuvre, en 2014, du mécanisme constitutionnel et légal de frein à l'endettement. Pour mémoire, ce mécanisme s'enclenche lorsque deux comptes successifs sont déficitaires. Cette perspective ne pouvant être écartée, le Conseil d'Etat préparera sans tarder des propositions de mesures d'économie et d'augmentations d'impôts qui pourraient être opposées dans le cadre de la votation populaire requise par le frein à l'endettement.

Pour toute information complémentaire:

Roland Godel, secrétaire général adjoint, DF, tél : 022 327 98 07